

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 avril 2026 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 7 avril 2026 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-04-130

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2026, avec les modifications suivantes :

REPORTER:

Les items 4.5 et 10.5 sont reportés à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026.
- 4 - CORRESPONDANCE**
 - 4.1 -** Invitation au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton et demande de commandite.
 - 4.2 -** Invitation au Gala Distinction de la Chambre de commerce de la région d'Acton.
 - 4.3 -** Demande d'aide financière pour la conception et la distribution du guide touristique de la région d'Acton - Version 2026-2027.
 - 4.4 -** Demande de la Caisse de la Vallée d'Acton - Activité déchetage

- 4.5 - Demande citoyenne - Élargissement de programmes environnementaux et culturels municipaux.
- 4.6 - Demande d'utilisation du parc Donald-Martin par 7Sports.
- 5 - CONSEIL
 - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
 - 5.2 - Adoption du rapport financier 2025 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026.
 - 5.3 - Projet Trio étudiants Desjardins pour l'emploi proposé par le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson.
 - 5.4 - Résolution pour autoriser l'inscription d'élus au congrès annuel des Villages-Relais.
 - 5.5 - Renouvellement de l'adhésion - Fédération des Villages-Relais.
 - 5.6 - Résolution pour déterminer les dates de l'activité "Vente de garage".
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
 - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
- 9 - TRÉSORERIE
 - 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
- 10 - GREFFE MUNICIPAL
 - 10.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada / Protection des élus et C-21.
 - 10.2 - Avis de motion et présentation du règlement 006-2026 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin d'ajouter un usage commercial à la zone 510.
 - 10.3 - Résolution pour accepter le premier projet de règlement no. 006-2026 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin d'ajouter un usage commercial à la zone 510.
 - 10.4 - Avis de motion et présentation du règlement 007-2026 concernant le service de sécurité incendie de la Ville d'Acton Vale.
 - 10.5 - Regroupement d'assurances - Protection de la réputation des élus, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux.
 - 10.6 - Résolution pour adopter la politique d'évaluation de rendement des adjudicataires.
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2026 - Sauveteurs aquatiques.
 - 11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2026 - Animatrices bibliothèque.
 - 11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'une employée poste permanent - Salarié de bureau-réception et perception.
- 12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

13.1 - Dépôt du rapport annuel 2025.

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Résolution pour désigner le signataire de trois ententes - Autorisation de travaux et servitude.

14.2 - Mandat pour quatre ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium).

14.3 - Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires.

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement du salaire des juges suite à la compétition R4-R6 du Phoenix d'Acton Vale.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Dany Casavant).

18.2 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf. Maxime Despaties).

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-04-131

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2026, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2026-04-132

4.1 - Invitation au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton et demande de commandite.

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du Conseil au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton, le vendredi 5 juin 2026;

Attendu qu'une demande de commandite est soumise également;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 700 \$, ainsi que son paiement à Chambre de commerce de la région d'Acton, afin de permettre l'inscription d'un quatuor (forsome);

D'autoriser quatre personnes, au coût de 175 \$ chacune, pour le golf, voiturette et souper. Ce tournoi aura lieu le vendredi 5 juin 2026 au Club de Golf Acton Vale;

D'autoriser la remise d'objets promotionnels aux joueurs qui participeront à ce tournoi, à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-133

4.2 - Invitation au Gala Distinction de la Chambre de commerce de la région d'Acton.

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du conseil au Gala Distinction de la région d'Acton, qui se tiendra le samedi 2 mai 2026 au Centre sportif d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 450 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à la Chambre de commerce pour que TROIS (3) personnes assistent au Gala Distinction qui se tiendra le samedi 2 mai 2026. Le coût des billets est de 150 \$ plus taxes, par personne, pour le souper et la soirée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-134

4.3 - Demande d'aide financière pour la conception et la distribution du guide touristique de la région d'Acton - Version 2026-2027.

Attendu que, pour une 19e année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version 2026-2027;

Attendu que la participation financière de la Ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la Ville autorise une dépense d'un montant de 1 600 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du Guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-135

4.4 - Demande de la Caisse de la Vallée d'Acton - Activité déchetage

Attendu que la Caisse de la Vallée d'Acton entend tenir une journée de déchetage, le samedi 17 octobre prochain de 9h à 12h;

Attendu que la Caisse demande à la Ville de pouvoir utiliser le stationnement de la Gare;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville autorise la Caisse de la Vallée d'Acton à utiliser le stationnement de la Gare, le samedi 17 octobre de 9h à 12h, pour la journée de déchetage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 - Demande citoyenne - Élargissement de programmes environnementaux et culturels municipaux.

... L'item 4.5 est reporté à une séance ultérieure.

2026-04-136

4.6 - Demande d'utilisation du parc Donald-Martin par 7Sports.

Attendu que l'organisme 7Sports a pour mission de promouvoir l'activité physique chez les jeunes de façon non compétitive;

Attendu que 7Sports souhaite offrir un programme multisport d'une durée de huit (8) semaines pour les enfants de 2 à 12 ans durant l'été 2026;

Attendu que 7Sports dépose une demande à la Ville d'Acton Vale afin d'utiliser l'espace vert du parc Donald-Martin les dimanches matin, du 7 juin au 26 juillet 2026, de 8 h 45 à 11 h 45;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser l'organisme 7Sports à utiliser l'espace vert du parc Donald-Martin les dimanches matin, du 7 juin 2026 au 26 juillet 2026, entre 8 h 45 et 11 h 45, afin d'y tenir un programme multisport destiné aux jeunes;

Que cette autorisation soit accordée conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur, notamment en matière de sécurité, de propreté des lieux et de responsabilité civile;

Que l'organisme 7Sports fournisse, si requis, une preuve d'assurance responsabilité couvrant ses activités;

Que toute installation ou utilisation particulière des lieux soit préalablement autorisée par les services municipaux concernés;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à 7Sports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense

2026-04-137

5.2 - Adoption du rapport financier 2025 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026.

Attendu que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a déposé son rapport financier pour l'exercice financier 2025 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que ce conseil adopte le rapport financier déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2025, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-138

5.3 - Projet Trio étudiants Desjardins pour l'emploi proposé par le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson.

Attendu que le projet Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le projet Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce programme;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser une dépense ainsi que son paiement, d'un montant suffisant pour la participation de 11 jeunes résidents d'Acton Vale, à titre de contribution, à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-139

5.4 - Résolution pour autoriser l'inscription d'élus au congrès annuel des Villages-Relais.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de deux (2) personnes au Congrès annuel des Villages-Relais, qui aura lieu du 26 au 27 mai 2026 à Baie-Saint-Paul;

De payer le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge des congressistes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-140

5.5 - Renouvellement de l'adhésion - Fédération des Villages-Relais.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des Villages-relais, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 900 \$, ainsi que son paiement, à la Fédération des Villages-Relais du Québec, pour l'adhésion du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-141

5.6 - Résolution pour déterminer les dates de l'activité "Vente de garage".

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 16, 17 et 18 mai 2026;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (16, 17 et 18 mai 2026), l'activité « Vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 5, 6 et 7 septembre 2026;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (5, 6 et 7 septembre 2026), l'activité « Vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Michel Dorais et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs du 26 février au 31 mars 2026	251 112.87 \$
<ul style="list-style-type: none">• Paiements par AccèsD du 26 février au 31 mars 2026	285 235.26 \$
<ul style="list-style-type: none">• Salaires, REER pour le mois de mars 2026	232 340.10 \$

2026-04-142

<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 26 février au 31 mars 2026 	000.00 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois de mars 2026 	539 258.15 \$
Grand Total	1 307 946.38 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2026-04-143

10.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par BFL Canada / Protection des élus et C-21.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu la facture de la police d'assurance pour les municipalités aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux, ainsi que l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 528.72 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à BFL pour la police d'assurance pour les municipalités aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux ainsi que l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail, pour la période du 31 mars 2026 au 31 mars 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.2 - Avis de motion et présentation du règlement 006-2026 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin d'ajouter un usage commercial à la zone 510.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 006-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin d'ajouter un usage commercial à la zone 510;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette le projet de règlement intitulé : « Règlement 006-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

2026-04-144

10.3 - Résolution pour accepter le premier projet de règlement no. 006-2026 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin d'ajouter un usage commercial à la zone 510.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 006-2026 ayant pour titre « Règlement no. 006-2026 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« D'ajouter un usage commercial à la zone 510 »;

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, est modifiée par l'ajout des usages commerciaux de classe D-4 « vente de véhicules », à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 510.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 mai 2026 à vingt heures (20 :00) à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.4 - Avis de motion et présentation du règlement 007-2026 concernant le service de sécurité incendie de la Ville d'Acton Vale.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 007-2026 concernant le service de sécurité incendie de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon, le projet de règlement intitulé : « Règlement 007-2026 concernant le service de sécurité incendie de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

10.5 - Regroupement d'assurances - Protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux.

... L'item 10.5 est reporté à une séance ultérieure.

2026-04-145

10.6 - Résolution pour adopter la politique d'évaluation de rendement des adjudicataires.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, telle que soumise, la politique d'évaluation de rendement des adjudicataires, datée 7 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2026-04-146

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2026 - Sauveteurs aquatiques.

... La conseillère Johanne Joannette quitte son siège.

Attendu que, suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2026 publiées dans La Pensée de Bagot ainsi que sur le site internet, et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines/directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Responsable aquatique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Noa Champigny	Responsable aquatique	Responsable aquatique	Été 2026	Selon les besoins

Sauveteurs aquatiques :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Florence Michaud-Beaulac	Sauveteur	Sauveteur	Été 2026	Selon les besoins
Matis Brouard	Sauveteur	Sauveteur	Été 2026	Selon les besoins
Anaïs Bresson	Sauveteur	Sauveteur	Été 2026	Selon les besoins
Jaco Beaulieu	Sauveteur	Sauveteur	Été 2026	Selon les besoins
Élie Michaud-Beaulac	Sauveteur	Sauveteur	Été 2026	Selon les besoins

Marie-Jeanne Caron	Sauveteur	Sauveteur	Été 2026	Selon les besoins
--------------------	-----------	-----------	----------	-------------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Johanne Joannette reprend son siège.

2026-04-147

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2026 - Animatrices bibliothèque.

Attendu que, pour donner suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2026 publiées dans La Pensée de Bagot ainsi que sur le site internet, et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation du directeur général et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Michel Dorais propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Animatrices bibliothèque :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Zoé Yergeau	Animatrice bibliothèque	Animatrice bibliothèque	Été 2026	Environ 250h pour l'été
Myrella St-Hilaire	Animatrice bibliothèque	Animatrice bibliothèque	Été 2026	Environ 250h pour l'été

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-148

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'une employée poste permanent - Salarié de bureau-réception et perception.

Attendu le départ à la retraite de madame Lucie Halde prévue en mai 2026;

Attendu qu'un processus d'affichage interne et externe a été réalisé afin de pourvoir le poste devenu vacant;

Attendu qu'un processus de présélection, incluant des entrevues téléphoniques, a été effectué;

Attendu que la trésorière et la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe ont rencontré en entrevue les candidats retenus et ont procédé au processus de sélection;

Attendu la recommandation d'embauche de Madame Béatrice Trahan;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que le conseil autorise l'embauche de Madame Béatrice Trahan au poste concerné, et ce, à compter du ou vers le 8 avril 2026, sous réserve de la réussite de l'examen médical pré emploi;

Que Madame Trahan occupe un poste permanent, conformément aux dispositions prévues à l'annexe B de la convention collective, après réussite de la période d'essai;

Que son salaire soit établi selon la classe 3 de la convention collective en vigueur;

Que la date officielle d'entrée en fonction soit déterminée en fonction du délai de préavis requis par son employeur actuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

13.1 - Dépôt du rapport annuel 2025.

... Dépôt du rapport annuel 2025 de la bibliothèque.

Le conseil en prend acte.

14 - TRAVAUX PUBLICS

2026-04-149

14.1 - Résolution pour désigner le signataire de trois ententes - Autorisation de travaux et servitude.

Attendu que la Ville exploite une conduite d'égout située sur les lots 2 327 219, 2 327 216, 2 327 217 et 2 327 218;

Attendu qu'aucune servitude n'a été formellement constituée pour ladite conduite;

Attendu que la conduite est en mauvais état et doit être remplacée de façon urgente;

Attendu que la Ville souhaite obtenir une servitude permanente pour maintenir, exploiter et entretenir cette conduite;

Attendu que les délais nécessaires à l'obtention de ladite servitude sont incompatibles avec l'urgence des travaux;

Attendu que la Ville et les propriétaires desdits lots désirent convenir d'une entente temporaire permettant la réalisation immédiate des travaux, tout en prévoyant la constitution ultérieure d'une servitude;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu:

D'autoriser le directeur des Travaux publics, monsieur Sébastien Couture, à signer pour et au nom de la Ville, les trois ententes temporaires d'accès, d'autorisation de travaux et engagement de constitution d'une servitude à intervenir avec les propriétaires des lots 2 327 216, 2 327 217, 2 327 218 et 2 327 219.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-150

14.2 - Mandat pour quatre ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium).

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville d'Acton Vale, pour la saison 2026-2027;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium et d'abrasifs traités dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2026-2027, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-151

14.3 - Adjudication du contrat pour la fourniture de matériaux granulaires.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 25 mars 2026 à 9 h 30 à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2026 au 1er mars 2027;

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 414 228.00 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2026 au 1er mars 2027;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Carrière d'Acton Vale Ltée*, pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Prix total
Pierre concassée 0-5 mm	19.30	3.200	22.50	2 925.00 \$
Pierre concassée 0-10 mm	17.30	3.200	20.50	7 892.50 \$
Pierre concassée 0-20 mm – MG 20 b	16.00	3.200	19.20	153 600.00 \$

Pierre concassée 0- – MG 56 b	16.00	3.200	19.20	76 800.00 \$
Pierre concassée 5 mm	18.40	3.200	21.60	1 728.00 \$
Pierre concassée 20 mm	18.80	3.200	22.00	22 000.00 \$
Pierre concassée 50-110 mm	18.05	3.200	21.25	18 700.00 \$
Pierre concassée 100-180 mm	18.05	3.200	21.25	5 737.50 \$
Pierre concassée MG-20	18.80	3.200	22.00	8 800.00 \$
Pierre concassée MG-56	16.00	3.200	19.20	5 760.00 \$
Béton préparé 30 MPa 14 mm	205.00	n/a	205.00	71 750.00 \$
Béton préparé 32 Mpa 14 mm	207.00	n/a	207.00	25 875.00 \$
Béton préparé 35 MPa 14 mm	211.00	n/a	211.00	12 600.00 \$
TOTAL :				414 228.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-152

15 - LOISIRS

15.1 - Résolution pour autoriser le paiement du salaire des juges suite à la compétition R4-R6 du Phoenix d'Acton Vale.

Attendu que les 27-28 et 29 mars dernier se tenait les compétitions du Phoenix d'Acton Vale;

Attendu que, durant cette compétition, vingt-huit juges siégeaient et qu'il y aurait lieu de procéder aux paiements des salaires de ces derniers;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 714.70\$, ainsi que son paiement, à titre de salaire aux vingt-huit juges présents lors de cette compétition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-04-153

18.1 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Dany Casavant).

Considérant que monsieur Dany Casavant désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation ayant pour but de construire une maison sur les fondations présentes, suite à un incendie survenu en mai 2024, sur le lot 2 329 489. La superficie visée par la demande est de 00.1856 hectare;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, comporte l'obligation, pour la municipalité locale, lorsque la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autre que l'agriculture, d'inclure dans sa résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, inspecteur municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale certifie qu'elle ne détient aucun inventaire des espaces appropriés disponibles ni aucun plan de zonage avec la liste des espaces vacants;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-04-154

18.2 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf. Maxime Despaties).

Considérant que monsieur Maxime Despaties entend soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation visant l'acquisition d'une partie du lot 2 326 357, d'une superficie de 20,65 hectares, cette propriété ayant une superficie totale de 21,15 hectares;

Considérant que ladite demande a pour objet la création de deux unités foncières distinctes, soit une première d'une superficie de 20,65 hectares et une seconde de 0,5 hectare;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, comporte l'obligation, pour la municipalité locale, lorsque la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autre que l'agriculture, d'inclure dans sa résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

Considérant l'attestation de monsieur Stéphane Boisvert, inspecteur municipal, à l'effet que le projet est conforme au règlement de zonage en vigueur ainsi que, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Michel Dorais et il est résolu :

Que la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable, incluant le règlement de zonage en vigueur et, le cas échéant, les mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale déclare ne pas disposer d'un inventaire des espaces appropriés disponibles ni d'un registre des terrains vacants situés hors de la zone agricole pouvant répondre à la demande;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 22.

M. Jean-Yves Picard	<ul style="list-style-type: none"> • Relativement au règlement concernant le service incendie, demande s'il existe un pourcentage minimal de résidents d'Acton Vale à respecter. • Demande si le contrat à l'arpenteur géomètre a été donné pour le 4e rang.
---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 32.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente-deux minutes (20; 32).

 Éric Charbonneau
 Maire

 Claudine Babineau, OMA
 Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

 Maryse Hamel
 Trésorière

 Date